

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 12

Artikel: A Genève : le nouveau quartier de Vermont : architectes Bordigoni, Gros et de Saussure

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A GENÈVE

LE NOUVEAU QUARTIER DE VERMONT

Bordigoni, Gros, de Saussure, architectes
Collaborateur : Robert Fleury

A proximité du Palais de l'O. N. U., d'anciens domaines qui avaient gardé jusqu'à ces toutes dernières années leur caractère de parcs d'agrément, et qui avaient échappé à l'extension urbaine désordonnée si caractéristique des cinquante premières années de ce vingtième siècle, viennent de donner l'occasion d'exécuter un des plus intéressants quartiers d'habitation dont Genève puisse se vanter. Ces domaines de Beau-lieu, de Vermont et des Artichauts, délimités par la rue Baulacre, la rue de Montbrillant, la rue de Vermont et la rue Giuseppe-Motta avaient, il est vrai, aiguisé l'envie de nos urbanistes bien avant la décision d'y créer un quartier nouveau : on y avait prévu une nouvelle gare, ou des avenues reliant la ville au Palais de l'O. N. U., mais sans qu'aucun de ces projets n'ait pu recevoir un commencement d'exécution. Les avantages exceptionnels qu'offraient ces domaines, rescapés miraculeusement aux formes du lotissement tel qu'on le concevait il n'y a d'ailleurs pas si longtemps, ont donc pu être intégralement mis en valeur par un plan d'ensemble si largement et si clairement conçu qu'il est difficile sans mauvaise foi de regretter la situation précédente.

Des trois étapes qui ont échelonné la construction de l'ensemble, nous étudierons plus spécialement celle qui a été dénommée Vermont, qui forme l'extrémité nord du terrain.

La première remarque qui s'impose, remarque d'ailleurs qui ne peut être faite qu'à Genève, est la hauteur des constructions dans un quartier où l'on se serait attendu à trouver des bâtiments moins élevés. Un territoire exigu et l'ensemble des fortifications ont historiquement et géographiquement déterminé à Genève une forme exceptionnelle d'habitat. Nous y sommes habitués, et peut-être faut-il y voir, paradoxalement, une des conséquences de notre esprit individualiste qui préfère, là aussi, pour mieux se replier sur lui-même, l'anonymat d'un immeuble aux nombreux logements, à la maison isolée qui engage plus son propriétaire à des contacts avec le voisinage.

Vermont a donc été conçu en bordure du parc, pour mieux réserver la vue sur le lac et sur ses alentours : ce qui d'ailleurs a permis de respecter la totalité des plantations, et d'orienter les immeubles selon leur destination et selon le genre d'appartements. En effet, les immeubles orientés au sud comportent des appartements de petite surface, avec accès par galerie ; les immeubles comportant des façades est-ouest ont des appartements traversants avec ensoleillement du matin et du soir.

En collaboration avec les pouvoirs publics, des promenades pour les piétons seront aménagées au fur et à mesure du développement de ce quartier.

En ce qui concerne la construction, le choix des architectes s'est porté sur une structure à forme de squelette comportant un minimum de points d'appui

et un maximum de souplesse dans la distribution des appartements, grâce à l'absence de tout mur porteur autre que les murs des cages d'escaliers : ce qui a permis l'aménagement, au rez-de-chaussée, de services et de locaux commerciaux, et, surtout, de galeries continues couvertes, ouvertes sur le parc, d'où les locataires ont l'accès dans leurs immeubles, et où les enfants peuvent jouer quand les intempéries ne leur permettent pas de s'ébattre dans le parc.

Ces façades libres de toute fonction statique ont permis la création d'ouvertures très étendues, placées selon la meilleure orientation et selon la vue la plus favorable. Les remplissages de ces façades se composent d'éléments préfabriqués, formant encadrement pour les vides extérieurs, avec parements de briques de terre cuite apparente, doublés, avec un vide d'air, par des galandages isolants.

A part les habituelles installations de confort, ascenseurs, descentes à ordures, salles de bains avec baignoires murées, etc., dans chaque immeuble ont été prévues des buanderies avec appareils semi-automatiques, demandant un minimum de manutention, mais cependant un certain contrôle du travail effectué par la machinerie. Le chauffage se fait par des radiateurs placés, en principe, contre le mur de façade ; avec le service général d'eau chaude, il dépend d'une centrale thermique avec possibilité d'utilisation du charbon par alimentation automatique ou non, et de mazout.

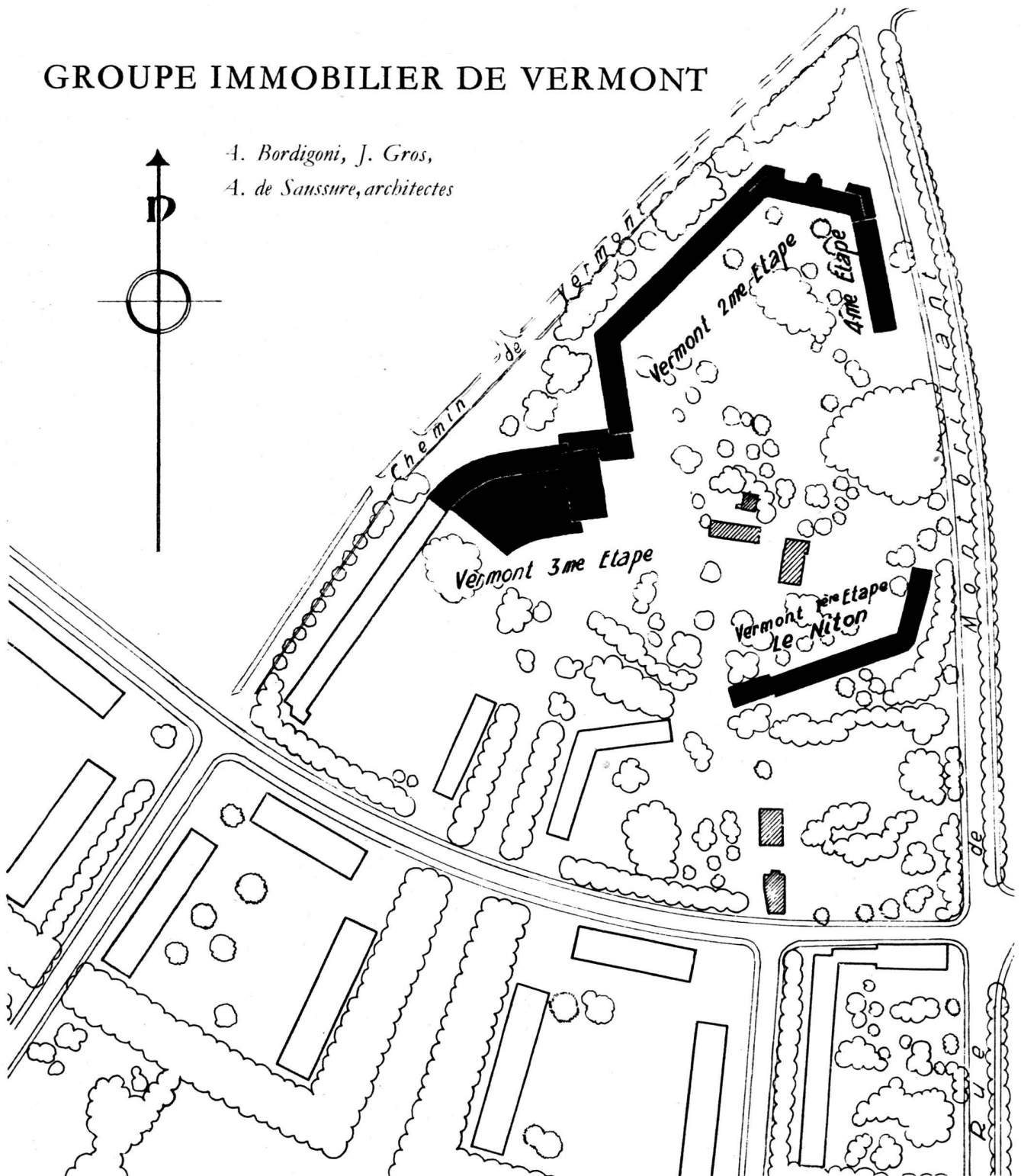
En ce qui concerne l'électricité, tous les appartements, à part l'équipement normal, peuvent bénéficier d'une possibilité de chauffage d'appoint ; les cuisines possèdent toutes prises nécessaires à la marche des frigos et des appareils ménagers électriques.

En ce qui concerne les types des logements, les architectes ont été dans l'obligation de concevoir des logements de formes et de grandeurs très diverses, devant s'adapter à un « éventail » de demandes très étendu, allant du studio à l'appartement de 6 pièces. Toutefois, on a cherché partout l'économie des circulations intérieures, couloirs, halls, etc. ; on a établi pour ce faire des halls habitables, en façade, ou des pièces living-rooms largement dimensionnés et éclairés, comportant un « coin à manger » et une partie de pièce d'habitation proprement dite ; ces halls et ces living-rooms donnent en général accès aux chambres à coucher pour les petits appartements, ou, pour les grands appartements, indirectement par l'intermédiaire de tambours. Enfin, la collaboration des arts plastiques, de la sculpture et de la peinture a été envisagée et a reçu un début d'exécution, par une fresque exécutée par le peintre Stryenski, et par un élément décoratif qui sera placé bientôt dans le parc, par le sculpteur Willy Vuilleumier.

Plusieurs éléments de cet ensemble seront exécutés au cours de ces prochaines années : il s'agit très probablement d'établissements scolaires et de constructions religieuses.

GROUPE IMMOBILIER DE VERMONT

A. Bordigoni, J. Gros,
A. de Saussure, architectes



Plan général du quartier.



Vue générale du groupe en construction.



8 ÉTAGES SUR REZ

8 ÉTAGES SUR REZ

7 ÉTAGES SUR REZ

7 ÉTAGES SUR REZ

7 ÉTAGES SUR REZ

6 ÉTAGES SUR REZ

9 ÉTAGES SUR REZ

1 ÉTAGE SUR REZ

S.I. VERMONT L

S.I. VERMONT A

S.I. VERMONT B

S.I. VERMONT C

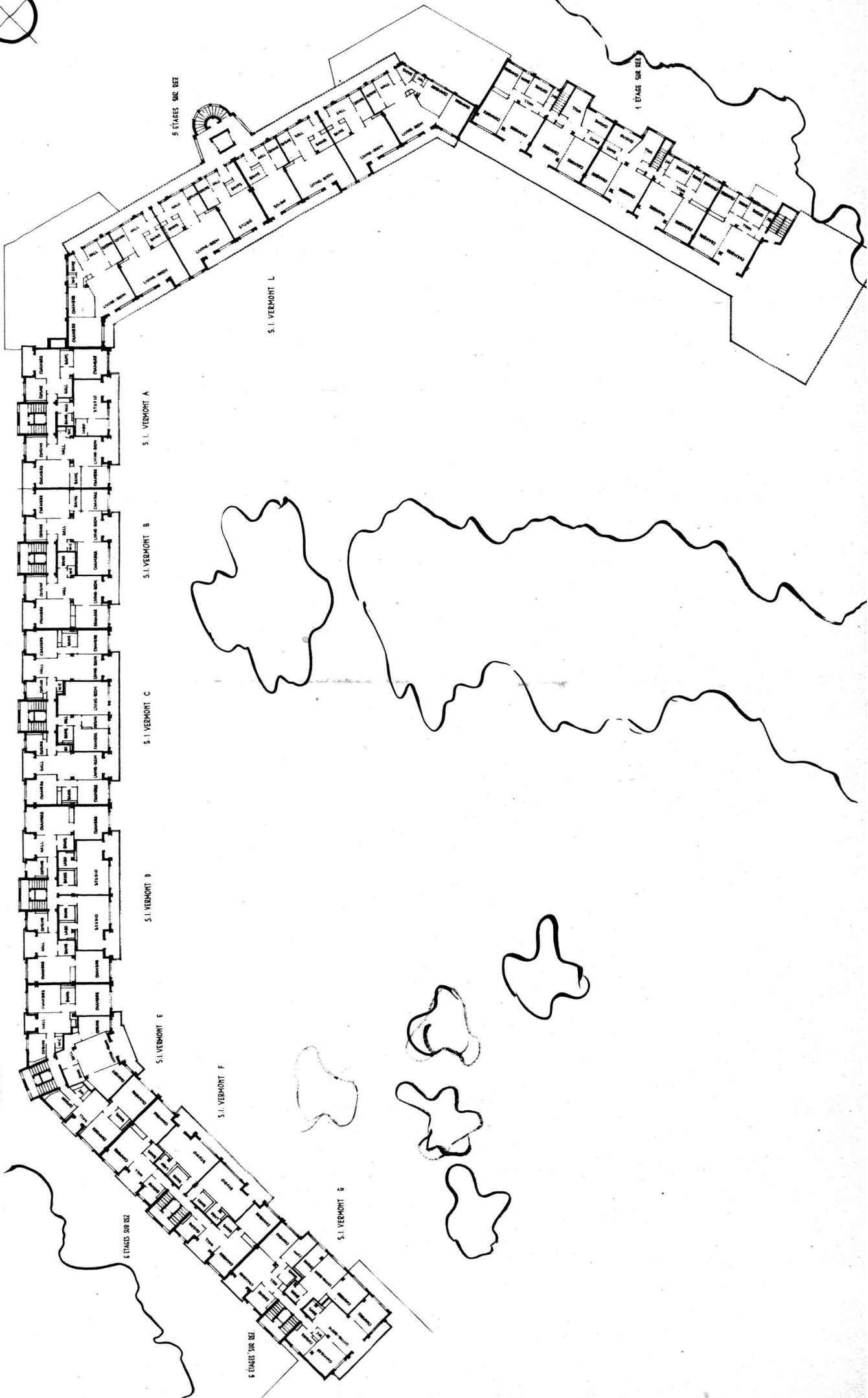
S.I. VERMONT D

S.I. VERMONT E

S.I. VERMONT F

S.I. VERMONT G

6 ÉTAGES SUR REZ

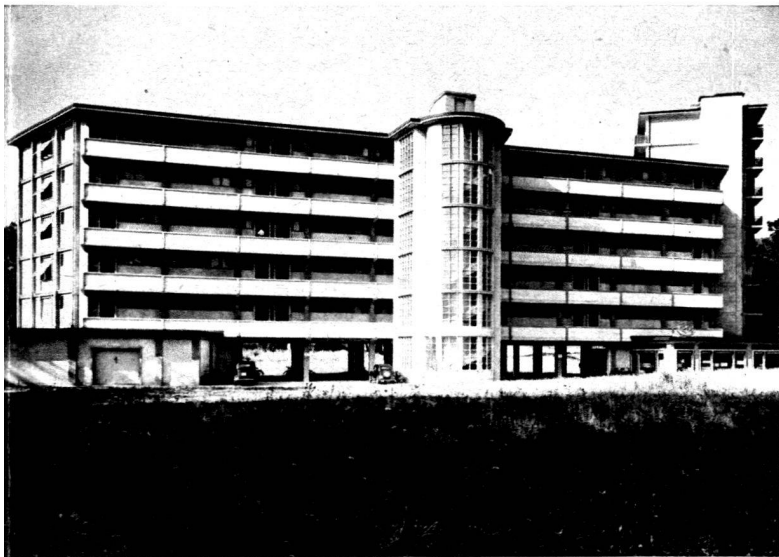




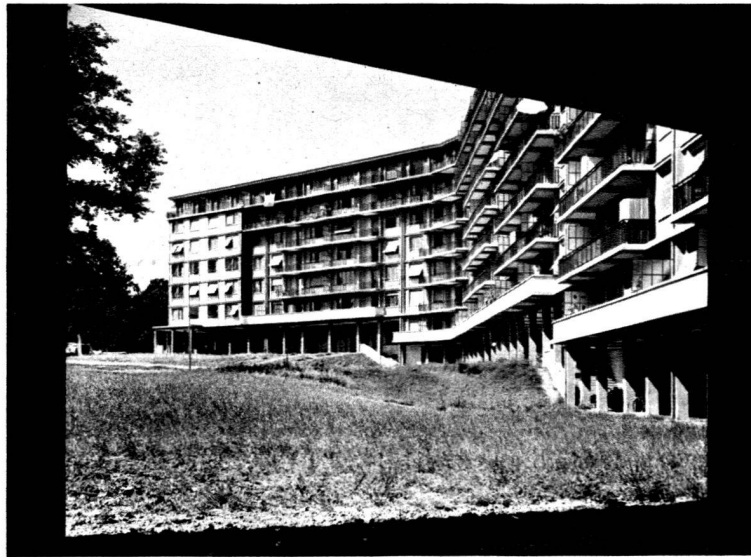
Façade ouest.



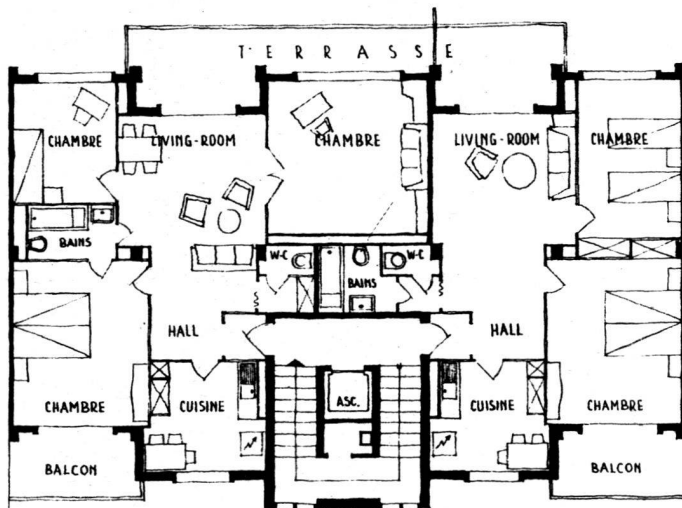
Façade est, sur le parc.



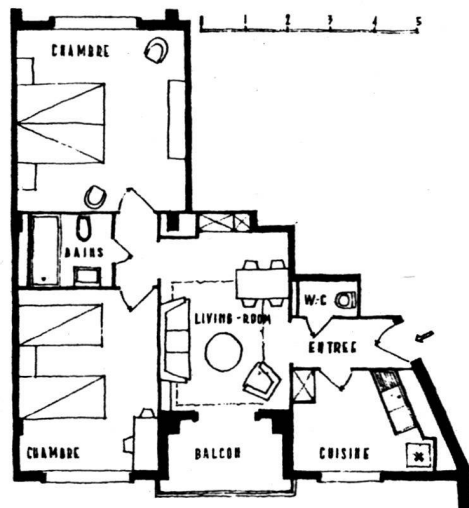
Façade nord.



Façade est, sur le parc.



Immeuble B. Plan d'une travée.



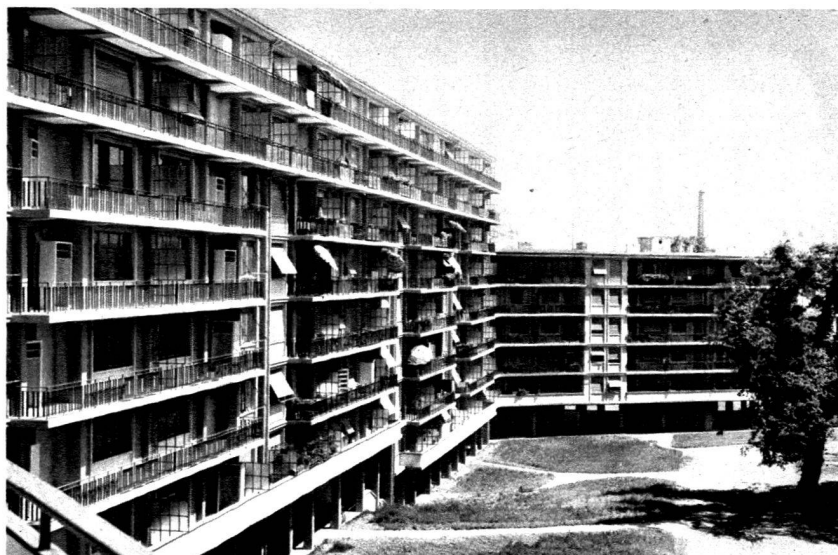
Immeuble E. Plan d'un appartement de 4 pièces.



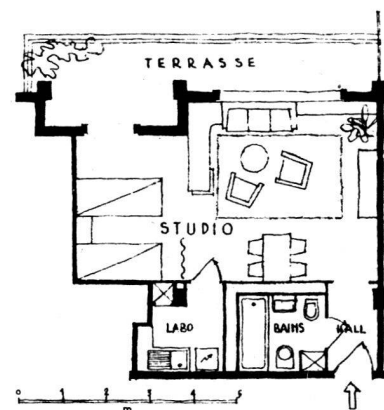
Façade ouest.



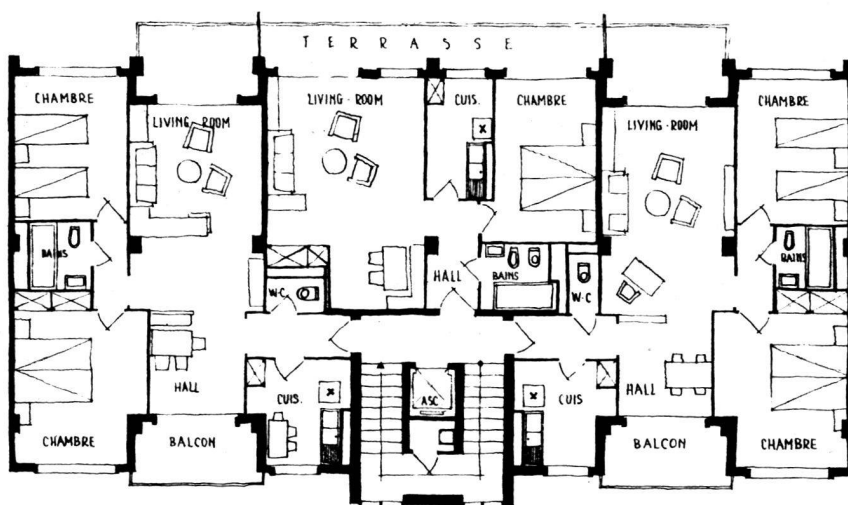
Façade ouest.



Façade est, sur le parc.

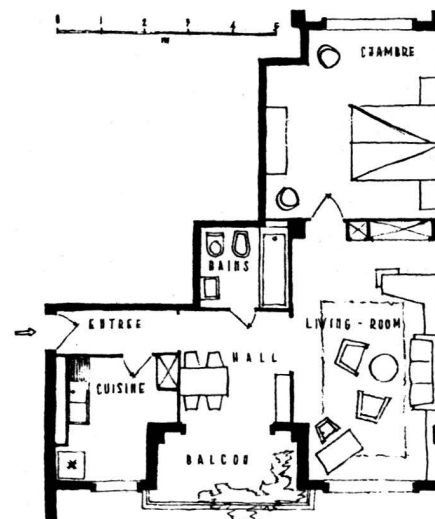


Studio dans les immeubles D et F.

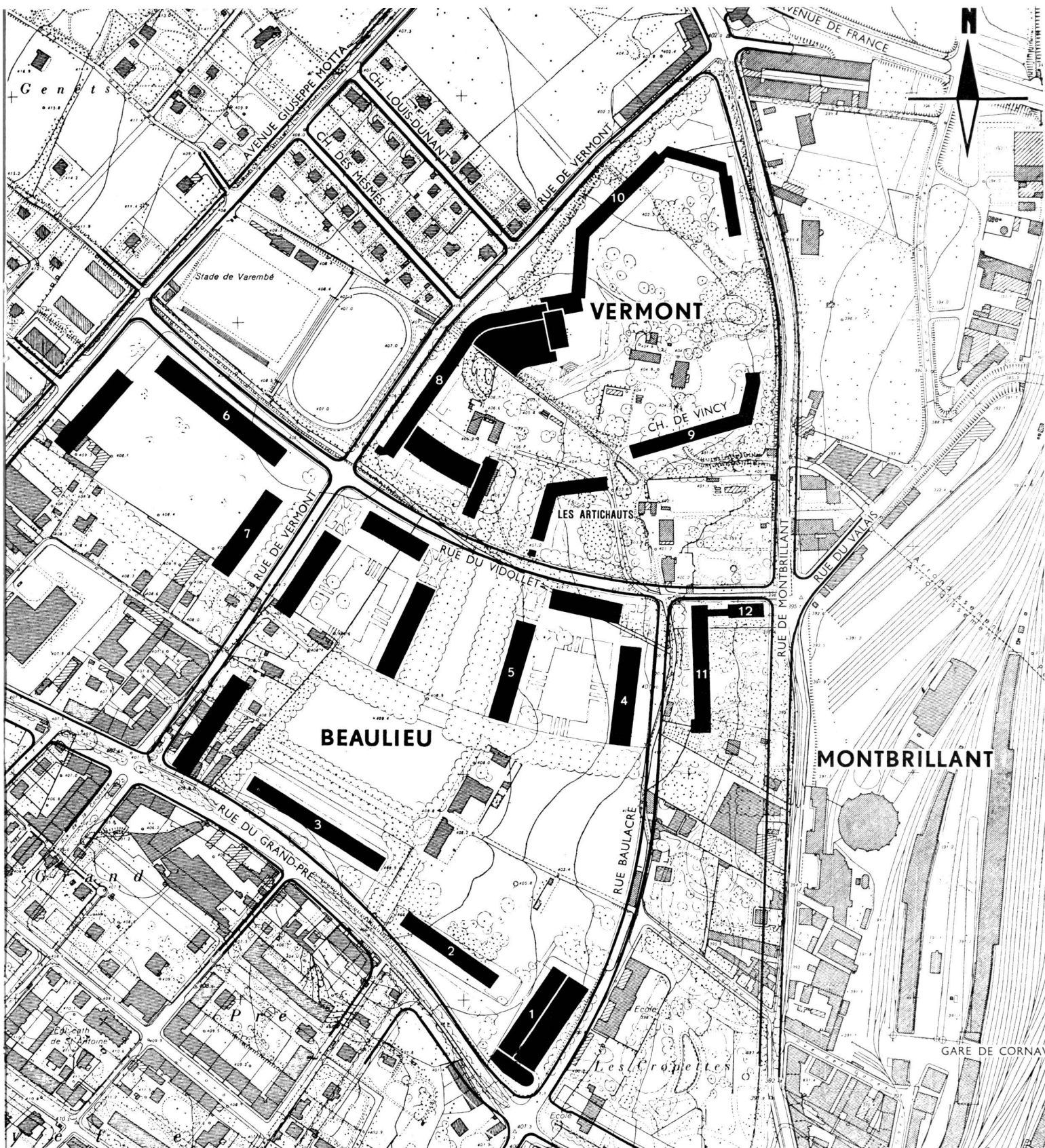


Appartements dans l'immeuble C.

Toutes les photos sont de M. Schnegg, photographe.



Appartement dans les immeubles D et F.



Plan d'aménagement du quartier de Beaulieu-Vermont.
(d'après le plan du Service d'urbanisme du Département des travaux publics de Genève).

GROUPES D'IMMEUBLES. BEAULIEU-VERMONT.

1 Coopérative de construction « Graphis »	Bloc I	r. du Grand-Pré	2-4-6-8	120 appartements	Arch.:	MM. Fritz Jenny et Honegger frères
2 Coopérative de construction « Graphis »	Bloc II	r. du Grand-Pré	10-12-14-16-18-20	90 »	»	MM. Fritz Jenny et Honegger frères
3 Sté coopérative de constructions urbaines		r. du Grand-Pré	24-26-28-30-32-34-36-38-40	140 »	»	M. Pierre Braillard
4 Coopérative de construction « Graphis »	Bloc IV	r. Baulacrè	5-7-9-11	160 »	»	M. Fritz Jenny
5 Société immobilière « United Houses »		r. du Vidollet	11-13-15	200 »	»	MM. Honegger frères
6 Coopérative d'habitation « La Cigale »		r. du Vidollet	31-33-35-37-39-41-43-45	168 »	»	MM. H. Hochuli et P. Sartorio
7 Coopérative d'habitation « La Cigale »		r. de Vermont	23-25-27-29-31	105 »	»	MM. H. Hochuli et P. Sartorio
8 Société immobilière « Les Artichauts »		r. de Vermont	20-22-24-26-28-30	118 »	»	MM. A. et K. Higi et Peyrot & Bourrit
9 Coopérative « Le Niton »	Bloc I	ch. de Vincly	2-4-6-8-10-12-14	70 »	»	MM. A. Bordigoni, Gros & de Saussure
10 Société immobilière « Vermont-Parc »		r. de Vermont	46-48-50-52-54-56-58-60	192 »	»	MM. A. Bordigoni, Gros & de Saussure
11 Société immob. « Montbrillant-Parc » S. A.		r. Baulacrè	20-22-24-26-28-30	126 »	»	M. André Rivoire
12 Société immob. « Montbrillant-Parc » S. A.		r. du Vidollet	1-3	12 »	»	M. André Rivoire
				1501 appartements		

Cliché obligeamment mis à notre disposition par le « Bulletin des Services industriels de Genève ».